

☐ 01 69 25 39 00

www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 2025-48

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres

En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
17/09/2025

Pour : 35

Publiée le :

L'An deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Didier CHARNET, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Sylvie DA PAIXAO, Isabelle DA SILVA, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Boubou SOW, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Thibault MANCHON, Julien FENES, François CHAMPON, Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Pierre SPINOSA, Isabelle LEPERS, Erik VILLEGER

Excusés représentés : Brigitte HOCHART pouvoir à Marianne DURANTON, Marc CONILLEAU pouvoir à Pierre MOREAU, Virginie BUISSON pouvoir à Vanessa MALONGA, Nelly REGEAMORTEL pouvoir à Florence LEBouc, Véronique ALIX pouvoir à Elisabeth ROLANDO, Yannick LEMAIRE pouvoir à Isabelle LEPERS, Marlène LATOUR pouvoir à Marie-Claire ARASA,

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin DUMAS

Objet : Correction de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au Budget Principal 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu la Loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°2025-07 du 1^{er} avril 2025 portant affectation des résultats 2024 au budget principal pour 2025,

Vu la demande de correction et d'affectation des résultats 2024 dans le cadre du Compte Financier Unique du budget principal 2024 présentée par le Comptable Public, Responsable du Service de Gestion Comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Vu la Commission des Finances en date du 20 septembre 2025,

Considérant la délibération n°2021-17 du 13 avril 2021 fixant les conditions de neutralisation du compte 1069, notamment chaque échéance, au regard des normes budgétaires et comptables de la M57,

DÉCIDE de corriger et d'affecter les résultats 2024 comme suit :

Exécution 2024

- Fonctionnement

Résultat d'exécution 2024	-1 197 332,56
Report excédentaire 2023	+ 1 429 048,89
Résultat de clôture 2024	+ 231 716,33

- Investissement

Résultat d'exécution 2024	-947 957,08
Reprise du solde d'investissement 2023	-449 109,28
Neutralisation du compte 1069 : échéance 2024	-100 000,00
Correction des Restes à Réaliser 2024 (Différence entre recettes et dépenses)	+ 1 301 901,91
Résultat de clôture 2024	-195 164,45

DÉLIBÈRE et

DÉCIDE d'affecter les résultats 2024 au Budget Principal 2025 comme suit :

- Fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté (Compte 002)	+ 36 551,88
--	--------------------

- Investissement

Résultat d'investissement reporté (Compte 001)	-1 397 066,36
---	----------------------

Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068), dont couverture du besoin de financement décrit à la clôture 2024	+195 164,45
---	--------------------

 **Marianne DURANTON**
 Maire
 Conseillère Régionale